



GLUX EN GLENNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 A 18H00

Le vendredi 23 octobre 2015, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René Blanchot, Maire

Etaient présents : Mme Alévêque Annick, Mme Lageweg Johanna, Mme Marceau Ghislaine, Mme de Contenson Bénédicte,

Mr Gonin Didier, Mr Doreau François, M. Némou Yvan, M. Avice Etienne

Mme Nouvel représentée par M. Blanchot

Mme Alévêque désignée secrétaire

La lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 18 septembre 2015 à 20h n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR

Affectation du résultat assainissement

Les résultats sont toujours en attente de validation de la perception.

M. Le Maire propose d'effectuer une décision modificative de crédits supplémentaires afin de pouvoir mandater les factures notamment assainissement en attente

Le Conseil valide la décision modificative.

M. Le Maire informe le conseil que les compteurs des deux captages conformément à la requête de l'agence de l'eau seront changés, d'autre part suite au relevé des compteurs d'eau des particuliers, il apparaît nécessaire de vérifier ceux qui présentent des anomalies.

Réflexions et propositions sur le devenir de la petite auberge

M. Le Maire fait part au conseil municipal de la suite du dossier. Il informe le Conseil que Mme Vaillant Valérie co-gérante de la société SARL Les Lutins du Haut Folin propriétaire du fonds de commerce de la petite auberge le bourg à Glux en Glenne a proposé par écrit le 06.10.2015 à la commune déjà propriétaire des murs d'acquiescer le fonds de commerce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- considérant que la petite auberge est un outil complémentaire au gîte communal du Mont Beuvray
- considérant qu'il convient de préserver l'unique commerce restant sur la commune

Valide à l'unanimité la proposition d'achat du fonds de commerce, de la licence IV de la petite auberge et des immobilisations corporelles (matériel)

Indemnité d'occupation petite auberge

Le bail en cours d'élaboration ne sera donc pas signé par conséquent une indemnité d'occupation sera émise et ce jusqu'à la signature de l'acte notarié.

Réflexions sur la gestion du gîte

M. Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Régnier Martine, employée à la gestion du gîte du Mont Beuvray se termine au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- considérant la validation du rachat du fonds de commerce de la petite auberge

DECIDE

De mettre en gérance regroupée le gîte du Mont Beuvray et la petite auberge

Par conséquent

De ne pas renouveler le contrat de Mme Régnier Martine.

L'ensemble du conseil souhaite néanmoins souligner le bon travail effectué par Mme Régnier et précise que la décision de faire évoluer la gestion du gîte avec celle de la Petite Auberge n'a qu'un seul but : faire des économies de fonctionnement.

Une annonce sera publiée pour la recherche de gérant sur la plateforme www.transcommerce.com et diffusée sur le journal « Reprendre une entreprise en Bourgogne »

Renouvellement contrat employé communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, considérant qu'il n'y a aucune objection faisant obstacle à ce renouvellement considérant que M. TREBIS Eric recruté à cet emploi donne satisfaction accepte à l'unanimité en accord avec ce dernier de prolonger le contrat unique d'insertion de M. TREBIS Eric pour 6 mois soit du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016. Cette durée de 6 mois étant imposée dans le cadre d'un emploi aidé.

Intercommunalité (informations sur la Loi Notre)

M. Le Maire informe le conseil de la proposition faite par M. Le préfet de regroupements intercommunaux : pour ce qui nous concerne regroupement de notre communauté de communes avec celle des grands Lacs (Montsauche) et les Portes du Morvan (Lormes)

Il précise que la communauté de communes du Haut Morvan compte 6468 habitants. Le seuil retenu dans la Nièvre pour les communes classées zone de montagne où à faible densité de population est de 5000 habitants, la CCHM ayant ces deux classements pourrait donc rester dans l'état

Il en sera délibéré lors du prochain conseil municipal

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, vous êtes conviés à la cérémonie de dépôt de gerbes mercredi 11 novembre à 11 heures au monument aux morts puis au vin d'honneur

Questions diverses

M. Le maire informe le conseil que les travaux d'extension du réseau de chaleur sont terminés. L'ensemble des bâtiments raccordés au réseau de chaleur sont mis en chauffe, quelques réglages et purges sont nécessaires avant un fonctionnement normal.

M. Le Maire informe le Conseil d'un courrier du ministre de l'agriculture traitant de la situation financière des exploitations agricoles aggravée par le blocage de la vente du bétail, due à l'épidémie de fièvre catarrhale. Par ailleurs, il précise les mesures prises localement par le conseil Départemental de la Nièvre en faveur des éleveurs.

Information sur l'éventuelle construction d'un Belvédère au Haut Folin.

M le maire explique qu'un projet est actuellement en phase d'étude pour l'implantation d'un belvédère proche de l'antenne sur la commune de St Prix.

Rien pour l'instant ne permet d'affirmer la réalisation de ce projet, la faisabilité est en cours d'examen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.